



Obtention nationalité française.

Par **Poirreau**, le **15/01/2011** à **13:07**

Bonjour,

Une amie cherche à obtenir la nationalité française. Elle se demande ce que veut dire ceci.

"Absence de déclaration de l'intéressé en vue de décliner la nationalité Française suite à ses deux derniers mariages."

Merci de votre aide.

[Edit]: Est-il possible que se soit son mari qui l'empêche d'obtenir la naturalisation ?

Par **mimi493**, le **15/01/2011** à **14:40**

Sans connaître le contexte, impossible de répondre.

Elle vit en France ? Elle a fait une demande de naturalisation ?

Par **Poirreau**, le **15/01/2011** à **17:07**

Elle vit en France depuis plus de quatre ans mariée pour la première fois à un homme qui lui a été marié plusieurs fois, elle a déjà fait deux demandes de naturalisation qui n'ont pas abouti. Voilà en espérant que cela vous aide un peu à y voir plus clair.

Par **salim**, le **15/01/2011** à **19:57**

elle demande la nationalité française à quel motif?
par mariage ou par le nombre d'années qu'elle se trouve en france?
si c'est par mariage, son mari a obtenu la nationalité française par mariage aussi?

Par **Poirreau**, le **15/01/2011** à **20:33**

Elle demande la nationalité Française au motif du mariage. Son mari est né en France.

Par **mimi493**, le **16/01/2011** à **17:04**

Quand on demande la nationalité par mariage, on ne fait pas de procédure de naturalisation.
La phrase que vous mentionnez vient de qui, suite à quelle demande ?
Elle est encore mariée ?

Par **Poirreau**, le **16/01/2011** à **22:48**

Naturalisation n'est pas le bon terme alors, elle cherche à obtenir la nationalité Française par le mariage. Oui elle est encore mariée.

Je vais demander à qui elle adresse sa demande, je n'ai pas toutes les informations malheureusement.